

Dominique B.
14, rue V.
25xxx T.
Tél. 03.81.xx.yy.zz

Télé2 France
Service Clientèle
78458 VÉLIZY CEDEX

TÉLÉCOPIE au 0 805 04 20 20

T. , le 21 février 2006

Messieurs,

Conformément à mon courrier recommandé du 16 février, je vous prie de trouver ci-dessous l'adresse URL du site web sur lequel vous pourrez suivre en temps réel l'état des frais induits par l'interruption de ma connexion ADSL.

<http://tqcp.ici.sc/bilan.php>

Je vous demanderai de prendre intégralement ces frais à votre charge, que cette affaire se termine amiablement ou devant les tribunaux, et cela sans renoncer à tous autres droits ou dommages-intérêts de votre part.

Pour information : ma connexion ADSL est toujours en panne, et ce depuis le 31 janvier, date à laquelle vos services m'ont annoncé un délai maximum de rétablissement de 10 jours. Joint à l'instant, votre service technique prétend qu'une expertise est toujours en cours, mais n'est pas capable de m'en indiquer l'état actuel ni la date d'achèvement.

J'apprends également qu'une « procédure de rétention » a été déclenchée, ce qui signifie que vos services attendent de ma part une demande résiliation, ce que je n'ai pas prévu d'effectuer. En revanche, vous noterez que, ne pouvant continuer à me priver de ma connexion internet, j'ai déclenché une demande de connexion haut débit chez un de vos concurrents, et que je vous réclamerai le remboursement des frais inhérents à ce dépannage.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations.

Dominique B.